

SAGEMCOM BROADBAND SAS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 58.251.417,36 euros
Siège social : 4 Allée des Messageries - 92270 Bois-Colombes
440 294 510 RCS NANTERRE

(la « Société »)

DECISIONS A TITRE ORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 28 AVRIL 2025

L'an deux-mille vingt-cinq (2025),
Le 28 avril (vingt-huit),
A dix heures trente (10 heures 30),

A Bois-Colombes,

La société SAGEMCOM HOLDING SAS, Société par Actions Simplifiée dont le siège social est sis 4 Allée des Messageries - 92270 Bois-Colombes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 533 059 242, (ci-après l'"**Associé Unique**"), propriétaire de l'intégralité des actions composant le capital social de la Société, représentée par Sagemcom Topco, Président, elle-même représentée par Monsieur Patrick Sévian, en sa qualité de Président,

Prend, aux termes du présent acte, les décisions concernant les points suivants :

➤ **à titre ordinaire :**

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et *Quitus* au Président ;
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- pouvoirs en vue de formalités.

Le Président a remis à l'Associé Unique l'ensemble de la documentation relative à ces décisions selon les règles en vigueur, et notamment :

- concernant l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 : les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024, l'inventaire de l'actif et du passif arrêté au 31 décembre 2024, ainsi que le rapport de gestion de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, le texte des projets de résolutions, le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes ; et
- les Statuts de la Société.

Le Commissaire aux comptes, avisé, est absent et excusé.

Lecture est donnée du rapport de gestion, du rapport du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion, du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes,

approuve, tels qu'ils ont été présentés, le rapport de gestion et les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice net de 82.742.277,21 euros,

approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports,

prend acte que le montant de certaines dépenses ou charges non déductibles fiscalement telles que visées à l'article 39-4 du CGI, engagées par la Société au cours de l'exercice écoulé, s'est élevé à 210.840 euros (amortissements non-déductibles afférents aux véhicules qui sont la propriété de la Société et aux véhicules loués par cette dernière),

donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est approuvée par l'associé unique.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion et des rapports sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes,

constate que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à de 82.742.277,21 euros, que les reports à nouveaux créditeurs s'élèvent à 74.135,28 euros, et que la réserve libre s'élève à 37.954.820,00 euros,

le montant total à répartir s'élève donc à 120.771.232,49 euros,

que nous décidons d'affecter comme suit :

décide de distribuer un dividende pour solde de l'acompte sur dividendes en instance d'affectation pour un montant de 30.075.460,05 euros, soit 2,85 euros par action,

décide de distribuer un dividende pour un montant de 50.653.406,40 euros, soit 4,80 euros par action,

décide d'affecter 40.016.482,51 euros à la réserve libre,

décide d'affecter 25.883,53 euros en report à nouveau créancier,

constate que le report à nouveau créancier s'établit après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à 25.883,53 euros, que la réserve légale s'établit à 5.825.141,74 euros, et la réserve libre s'élève à 40.016.482,51 euros,

prend acte qu'un dividende a été versé de 70.598.185,17 euros au titre de l'exercice 2021, qu'un dividende de 65.321.788,67 euros a été versé au titre de l'année 2022 et qu'un dividende a été versé de 102.573.147,96 € au titre de l'exercice 2023.

Cette résolution est approuvée par l'associé unique.

TROISIEME RESOLUTION

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait, ou d'une copie du présent Procès-Verbal aux fins d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est approuvée par l'associé unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent Procès-Verbal établi et signé par l'Associé Unique.



SAGEMCOM HOLDING SAS

Représenté par Sagemcom Topco, Président,
elle-même représentée par M. Patrick Sévian

Certifiés conformes

Sagemcom



SAGEMCOM BROADBAND SAS
COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

BILAN Sagemcom Broadband SAS AU 31 DECEMBRE 2024

en milliers d'euros

A C T I F	Brut	Amortissements provisions à déduire	Net	31/12/2023	P A S S I F	31-déc-24	31-déc-23
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles :					Capital (dont versé) : 58 251	58 251	58 251
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	30 807	26 414	4 393	2 417			
. Frais de recherche et développement	64 707	44 106	20 601	18 179			
. Fonds de Commerce	59 727		59 727	59 727			
. Immobilisations en cours	19 468		19 468	20 125	Primes d'émission, de fusion, d'apport	0	0
ST	174 710	70 521	104 189	100 447	Ecarts de réévaluation	0	0
Immobilisations corporelles :					Réserves :		
. Terrains	-	-	-	-	. Réserve légale	5 825	5 825
. Constructions	-	-	-	-	. Réserves réglementées	0	0
. Installations techniques, matériel et outillage industriels	55 102	49 326	5 776	6 278	. Autres réserves	37 955	37 359
. Autres immobilisations corporelles	19 740	6 520	13 220	1 010	Report à nouveau	74	
. Immobilisations en cours	5 340		5 340	15 244	Résultat de l'exercice	82 742	103 242
. Avances et acomptes	-	-	-	-	Acompte sur Dividendes en Instance d'Affectation	(30 075)	-39 995
ST	80 182	55 846	24 336	22 532	Provisions réglementées	2 380	3 638
Immobilisations financières :					TOTAL I	157 153	168 322
. Participations	187 106	69 791	117 316	123 538	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
. Créances rattachées à des participations	3 414		3 414	816	Provisions pour risques	9 471	18 130
. Autres titres immobilisés	973		973	-	Provisions pour charges	14 836	15 128
. Prêts	-	-	-	-	TOTAL II	24 307	33 257
. Autres immobilisations financières	3 265		3 265	4 711			
ST	194 759	69 791	124 968	129 064			
TOTAL I	449 651	196 158	253 493	252 044			
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks et en-cours :					Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Matières premières et autres approvisionnements	22 770	10 280	12 490	12 355	Emprunts et dettes financières divers	130	258
. En-cours de production	-	-	-	-	Comptes de Trésorerie financiers Groupe	93 750	19 548
. Produits intermédiaires et finis	38 276	-	38 276	12 263	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	14
ST	61 046	10 280	50 766	24 619	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	576 543	706 554
Avances et acomptes versés sur commandes	1 055		1 055	202	Dettes fiscales et sociales	25 114	26 166
Créances :					Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 875	2 418
. Créances clients et comptes rattachés	223 154	306	222 848	329 951	Autres dettes	15 525	13 969
. Autres	28 703		28 703	17 553	Produits constatés d'avance	11 121	13 874
Comptes de Trésorerie financiers Groupe	101 335		101 335	163 295	TOTAL III	724 057	782 801
Valeurs mobilières de placement :							
. Actions propres	-	-	-	-	Ecarts de conversion passif (IV)	96	63
. Autres titres	7 566		7 566	23 959	TOTAL GENERAL	905 612	984 444
Disponibilités	235 160		235 160	170 057			
Charges constatées d'avance	4 559		4 559	2 686			
TOTAL II	662 577	10 585	651 991	732 322			
Ecarts de conversion actif (III)	128		128	78			
TOTAL GENERAL	1 112 355	206 743	905 612	984 444	TOTAL GENERAL	905 612	984 444

SAGEMCOM BROADBAND SAS**COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE***en milliers d'euros*

	31/12/2024	31/12/2023
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 823 308	2 587 686
dont à l'international : 1 609 845		
Production stockée	25 931	(32 287)
Production immobilisée	23 995	21 638
PRODUCTION	1 873 235	2 577 038
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 266 834	1 828 815
Variation de stock	929	(621)
Autres achats et charges externes	443 862	539 508
CONSUMMATION	1 711 625	2 367 703
VALEUR AJOUTEE	161 610	209 335
Subventions d'exploitation	0	60
Impôts, taxes et versements assimilés	(5 159)	(5 812)
Salaires et traitements	(42 148)	(40 774)
Charges sociales	(22 944)	(20 912)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	91 363	141 897
Reprises sur provisions et autres produits d'exploitation	16 948	7 097
Autres produits de change sur dettes & créances commerciales	0	0
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	(31 476)	(29 726)
Sur immobilisations : dotations aux provisions	0	0
Sur actif circulant : dotations aux provisions	(185)	(9 245)
Pour risques et charges : dotations aux provisions	(1 710)	(2 858)
Autres charges	(33 000)	(52 349)
Autres charges de change sur dettes & créances commerciales	(12 584)	(2 741)
RESULTAT D'EXPLOITATION	29 356	52 073
Produits financiers :		
De participations	40 838	46 115
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	102	2
Autres intérêts et produits assimilés	7 868	11 918
Reprises sur provisions et transferts de charges	12 649	6 966
Différences positives de change	13 447	6 303
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
	74 904	71 304
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions	6 198	12 921
Intérêts et charges assimilés	7 970	11 862
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
	14 168	24 783
RESULTAT FINANCIER	60 736	46 521
RESULTAT COURANT avant impôts	90 091	98 595
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	645	4 149
Sur opérations en capital	137	68
Reprises sur provisions et transferts de charges	7 111	6 269
	7 893	10 486
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	4 745	0
Sur opérations en capital	137	122
Dotations aux amortissements et aux provisions	7 147	5 946
	12 029	6 068
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(4 136)	4 417
Participation des salariés	(4 281)	(2 701)
Crédit Impôt Recherche	9 215	10 269
Impôts sur les bénéfices	(14 963)	(11 922)
Impôts autres	6 816	4 584
Total des produits	1 982 195	2 676 254
Total des charges	(1 899 453)	(2 573 012)
BENEFICE NET DE L'EXERCICE	82 742	103 242

ANNEXE

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

Pages

- SITUATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	7
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
Principes	
Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	
Test de dépréciation	
Immobilisations financières	
Stocks et en-cours	
Chiffre d'affaires et coûts associés	
Créances et dettes	
Disponibilités	
Titres de placement	
Provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Dividendes	
Résultat exceptionnel	
Impôt sur les sociétés	

- NOTES DIVERSES	12
Immobilisations et amortissements	12
Etat des échéances des créances et des dettes	13
Produits à recevoir	13
Charges et produits constatés d'avance	13
Valeurs mobilières de placement	14
Capitaux propres	14
Capital	14
Provisions	15
Provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires	15
Amortissements et provisions sur immobilisations	18
Charges à payer	18
Ventilation du chiffre d'affaires	18
Reprises sur provisions et autres produits d'exploitation	18
Autres charges d'exploitation	18
Résultat financier	18
Résultat exceptionnel	19
Autres charges	19
Impôt sur les bénéfices	19
Eléments concernant les entités liées	20
Ventilation de l'effectif moyen	20
Engagements financiers	21
Obligations contractuelles – Engagements commerciaux et divers	22
Evénements postérieurs à la clôture	22
Tableau de renseignements concernant les filiales et participations	23

SITUATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE:

Sagemcom Broadband SAS est détenue depuis le 30 mai 2017 à 100% par Sagemcom Holding SAS, son Associé Unique.

A la date du 12 juillet 2023, le groupe Sagemcom Group a été cédé, à une société créée ad-hoc (Sagemcom Topco SAS) du groupe Charterhouse, qui demeure l'actionnaire de référence du groupe. Sagemcom TopCo SAS a été nommée Présidente de la Société

Les comptes de Sagemcom Broadband SAS sont inclus au 31 décembre 2024, dans les comptes consolidés de la société Sagemcom Topco SAS, dont le siège social se situe au 4 Allée des Messageries, 92 270 Bois-Colombes, suivant la méthode de l'intégration globale. Les copies des états financiers consolidés et visés peuvent être obtenues à cette même adresse.

Sagemcom Broadband SAS regroupe les activités de développement, de fabrication et de vente des décodeurs et audio pour tous les médias de transmission (Satellite, Câble, Terrestre et ADSL), du terminal simple aux fonctions limitées, à l'enregistreur MPEG4 Haute Définition avec disque dur intégré, et les activités de conception et de déploiement des passerelles résidentielles multi-play, tels que terminaux haut débit, ainsi que des solutions de logiciels facilitant l'installation et la gestion des différents équipements composant le réseau numérique local.

Par ailleurs, la société a procédé au 29 avril 2024, à la distribution d'un dividende pour un montant de 40,0 M€, mise en paiement le même jour, à son associé unique Sagemcom Holding SAS. Un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2024, a également été décidé et versé le 20 novembre 2024, pour un montant de 30,1 M€.

1) REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Principes

Les comptes annuels sont établis au 31 décembre 2024 conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général. Celui-ci correspond au règlement ANC n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite. Les comptes sont établis dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

dominant une image fidèle du patrimoine de la société.

Les principes et méthodes comptables sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes annuels 2023.

1.2. Immobilisations incorporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles se composent de :

- le fonds de commerce qui comprend notamment la clientèle, l'achalandage, le bénéfice et la charge de tous contrats, les études et marchés en cours relatifs à l'activité apportée par Sagemcom SAS au 1^{er} janvier 2010. Ce fonds n'est pas amorti,
- En application de la directive comptable européenne qui s'applique depuis le 1^{er} janvier 2016 et du règlement ANC 2015-06, les actifs incorporels doivent être comptabilisés dans les comptes correspondant aux actifs sous-jacents.
La société a décidé de retenir une durée de vie illimitée pour le fonds de commerce, car ce dernier représente le cœur d'activité de l'entité. Les éventuelles pertes de valeur sont déterminées au travers d'un test de dépréciation annuelle ou par tout autre moyen permettant de garantir la valeur du fonds.
- des brevets et licences, amortissables sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- des logiciels d'application, amortissables sur une durée de trois à cinq ans.

L'activation de certains coûts en immobilisations incorporelles est soumise au respect de critères économiques, juridiques et financiers extrêmement stricts dont l'un des plus exigeants est la démonstration du contrôle des flux de trésorerie futurs par le groupe.

Dans la plupart des cas, les coûts restent comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Toutefois lorsque les critères d'activation sont atteints pour un projet donné, l'activation devient obligatoire et porte sur la totalité des frais liés à ce projet (sans rétroactivité) jusqu'à la date de première commercialisation du produit.

Conditions d'activation des frais de développement :

Les dépenses de recherche et de développement sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Toutefois les frais de développement financés par le Groupe sont immobilisés, si l'intégralité des critères suivants est démontrée :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle ainsi que l'intention et la capacité (disponibilité des ressources techniques, financières et autres) de l'entreprise d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité de l'immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs ; l'entreprise doit notamment démontrer l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation ;
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement

Si les projets de recherche et développement à activer portent sur des projets de R&D générique, c'est-à-dire qui ne sont pas spécifiques à un client donné, l'activation des frais de R&D se fait via l'immobilisation des charges encourues. Si en revanche les projets portent sur de la R&D dédiée à un client, l'activation des frais de R&D se fait via la mise en encours des charges encourues.

Amortissement des frais de développement activés :

Les frais de développement immobilisés sont valorisés à leur coût de production. Ils sont amortis à partir de la première livraison du produit, selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilité qui, dans tous les cas, ne dépasse pas 24 mois.

Test de dépréciation :

Un test de dépréciation doit être réalisé chaque année pour chaque projet afin de s'assurer que les perspectives futures d'utilisation des projets immobilisés ou en immobilisations en cours sont toujours réelles.

Quel que soit l'actif il devra faire l'objet d'un test de dépréciation dès qu'un événement ou une circonstance à caractère durable affecte significativement l'environnement économique, les hypothèses ou les objectifs retenus pour son utilisation.

Le cas échéant, la valeur recouvrable sera estimée sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés, en intégrant les divers éléments contractuels. Si la valeur comptable excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de la valeur et la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation enregistrée en charge en compte de résultat. Cette provision sera reprise (totalement ou partiellement) si la valeur recouvrable augmente à la suite de la mise en évidence d'un événement favorable.

1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique ou de production (hors frais financiers), diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Amortissements

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire ou le mode dégressif sur les durées de vie prévues suivantes :

- constructions de type robuste 20 ans
- constructions de type industrialisé 10 ans
- constructions légères 6 ans 2/3
- installations générales 5 ans
- installations chauffage 10 ans
- agencements, aménagements des constructions 4 ans
- installations complexes spécialisées 5 ans / 10 ans
- machines outils mécaniques 6 ans 2/3 / 8 ans
- lignes électroniques 6 ans 2/3

- matériel de mesure et contrôle essais
 - autre matériels d'usine
 - matériel informatique

3 ans / 8 ans
 5 ans / 8 ans
 4 ans

Les majorations des taux d'amortissement courants (linéaire ou dégressif) autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement, sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

Conformément à la réglementation comptable, à partir du 1^{er} janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur la base de leur durée d'utilité.

1.4. Test de dépréciation

Si à la clôture des comptes, il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur, la société effectue un test de dépréciation.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'utilité.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour la société.

1.5. Immobilisations financières

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire, estimée d'après leur quote-part d'actif net et leur perspective de rentabilité ou leur valeur d'utilité, est inférieure à la valeur brute comptable ci-dessus définie, une dépréciation est comptabilisée. Toutefois, ce principe peut ne pas être retenu dans la mesure où cette dépréciation ne semble pas avoir un caractère durable, compte tenu du contexte ou des données économiques ou financières prévisionnelles.

La société applique pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 la nouvelle réglementation fiscale relative au traitement des frais d'acquisition des titres de participation. En conséquence, en application de l'avis du comité d'urgence du CNC du 15 juin 2007, la société a procédé à un changement d'option fiscale à compter du 1^{er} janvier 2007 : la valeur brute des titres de participation reste inchangée (les frais d'acquisition sont incorporés au coût de revient des titres) ; cependant, les frais liés à des acquisitions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2007, font l'objet d'un étalement par le biais de la comptabilisation d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

1.6. Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures, approvisionnements, sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Ils sont valorisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires (frais de transport et d'emballage et des droits de douane éventuellement). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'achat ainsi défini, une provision pour dépréciation est constituée à due concurrence.

Les produits fabriqués et les en-cours de production sont évalués à leur coût de production hors frais financiers, lequel comprend les charges directes et indirectes de production, ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure, à ce titre, la constatation du résultat est effectuée selon la méthode à l'avancement suivant le pourcentage d'avancement estimé sur la base des biens livrés et des services réalisés.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées en tenant compte du prix du marché, des perspectives de vente, mais aussi du risque lié à l'obsolescence, apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

Conditions d'activation des frais de développement :

Dans la plupart des cas, les coûts restent comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Toutefois lorsque les critères d'activation sont atteints pour un projet donné, l'activation devient obligatoire et porte sur la totalité des frais liés à ce projet (sans rétroactivité) jusqu'à la date de première commercialisation du produit. Si les projets portent sur de la R&D dédiée à un client, l'activation des frais de R&D se fait via la mise en encours des charges encourues.

Ces encours seront repris linéairement sur 12 mois à partir de la date de première livraison du produit. Un test de dépréciation doit être réalisé chaque année pour chaque projet afin de s'assurer que les perspectives futures d'utilisation des projets immobilisés ou en-cours sont toujours réelles.

1.7. Chiffre d'affaires et coûts associés

Le fait générateur correspond généralement, soit à la livraison pour les matériels, soit au transfert de propriété pour les études.

Les engagements pour garanties sur produits données aux clients résultant d'obligations légales, contractuelles, ou de pratiques commerciales sont généralement évalués de manière statistique. La durée de garantie est de 1 à 3 ans, elle couvre les pièces et la main d'œuvre. L'évaluation est effectuée en fonction du prix du produit, des taux de retour et du coût des réparations qui en découlent.

1.8. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dettes et créances en devises

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours du mois de la transaction, à l'exception des ventes et achats libellés en USD qui ont fait l'objet, en 2024, d'une couverture de change et sont donc convertis sur la base d'une parité moyenne sur l'exercice 2024 de 1 € = 1,16072 résultant des instruments de couverture mis en place par Sagemcom Broadband SAS et dénoués sur l'exercice.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par Sagemcom Broadband SAS :
 - les créances et les dettes sont converties au cours des dérivés alloués à leur couverture en date de clôture (soit une parité de 1 € = 1,10 USD à fin 2024) ;
 - l'écart éventuel entre ce cours et le cours d'enregistrement des achats et des ventes, est comptabilisé en résultat d'exploitation.
- Les provisions en devises sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat d'exploitation.

Les avances versées et reçues sont valorisées au cours en vigueur de l'année de décaissement/encaissement, soit le cours du mois de la transaction ou le cours résultant des instruments de couverture mis en place et dénoués sur la période considérée.

1.9. Disponibilités

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au taux en vigueur au 31 décembre 2024.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

1.10. Titres de placement

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire des titres, qui est fonction de leur valeur d'utilité et de leur valeur probable de négociation, est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

1.11. Provisions réglementées

Il s'agit des amortissements dérogatoires.

1.12. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et charges intervenus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur.

La société est en litige avec des fournisseurs, dans le cadre de la marche ordinaire de ses affaires, les provisions comptabilisées pour couvrir les risques liés à ces litiges sont estimées, au cas par cas, par le management en fonction de la meilleure appréciation du niveau de risque et de la probabilité de sortie de ressources.

1.13. Dividendes

Les dividendes reçus des participations sont enregistrés en produit financier dès la date de l'assemblée ayant pris la décision de distribuer un dividende d'un montant déterminé ou à défaut, lors de leur encaissement.

1.14. Résultat exceptionnel

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général. Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions.

1.15. Impôts sur les sociétés

Le 31 décembre 2023, Sagemcom Broadband a cessé d'être membre du groupe d'intégration fiscale à la tête duquel se trouvait Sagemcom SAS, du fait de la cessation du groupe.

A compter du 1^{er} janvier 2024, Sagemcom Broadband est devenue membre du groupe d'intégration fiscale à la tête duquel se trouve la société Sagemcom Topco.

En vertu de la convention d'intégration fiscale à laquelle elle a adhéré le 11 avril 2024, Sagemcom Broadband calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme si elle n'avait jamais été intégrée et règle sa dette d'impôt à la société Sagemcom Topco.

2) NOTES DIVERSES

2.1. Immobilisations et amortissements (en milliers d'euros)

2.1.a IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES ET POSTES	VALEUR brute au début de l'exercice	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :				
Fonds de Commerce (1)	59 727		-	59 727
Frais de recherches et développements, Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires, et autres (2)	55 481	24 355	(15 129)	64 707
Immobilisations incorporelles en cours	26 258	4 549	(24 704)	30 807
Avances et acomptes	20 125	24 048	0	19 469
	0			0
	161 590	52 952	(39 833)	174 710
Immobilisations corporelles :				
Terrains	0	-	-	0
Constructions	0	-	-	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	50 150	4 958	(6)	55 102
Autres immobilisations corporelles	6 020	13 816	(96)	19 740
Immobilisations corporelles en cours	15 244	3 202	(13 106)	5 340
Avances et acomptes	0			0
	71 414	21 976	(13 208)	80 182
Immobilisations financières :				
Participations	187 130	-	(24)	187 106
Créances rattachées à des participations	816	2 598		3 414
Autres titres immobilisés	0	973		973
Prêts	4 711		(1 446)	3 265
Autres immobilisations financières				
	192 657	3 571	(1 470)	194 759

- (1) Le Fonds de Commerce résiduel est issu de l'opération d'apport à Sagem Communications de l'activité Haut Débit au 1^{er} janvier 2007
- (2) Les « Concessions, brevets, licences, marques, procédés,... et autres » comprennent le montant des actifs apportés en 2007 et réévalués. Les brevets réévalués ont été apportés en totalité.
- (3) Dans le cadre du contrat de crédit sénior conclu par Sagemcom Bidco SAS avec un pool bancaire et des institutions financières, les titres de Sagemcom E&T ont été nantis au profit de ces derniers.

2.1.b AMORTISSEMENTS POUR DEPRECIATION

RUBRIQUES ET POSTES	CUMULES au début de l'exercice	AUGMEN- TATIONS	DIMINUTIONS	CUMULES à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :				
Frais de recherches et développements, Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires, et autres	37 301	21 934	(15 128)	44 107
	23 841	2 573	-	26 414
	61 143	24 507	(15 128)	70 521
Immobilisations corporelles :				
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	43 873	5 457	(4)	49 326
Autres immobilisations corporelles	5 009	1 512	(1)	6 520
Avances et acomptes				
	48 882	6 969	(5)	55 846
Immobilisations financières :				
Participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0			0
Autres titres immobilisés	0			0
Prêts	0			0
Autres immobilisations financières				
	0	0	0	0

2.2. Etat des échéances des créances et des dettes (en milliers d'euros)

RUBRIQUES ET POSTES	MONTANT		ECHEANCES	
	BRUT	à 1 an au +	A + d'1 an (3)	
<u>Créances</u>				
Créances de l'actif immobilisé :				
Créances rattachées à des participations	3 414	0	0	3 414
Autres titres immobilisés	973	0	0	973
Autres immobilisations financières	3 265	3 265	0	0
Créances de l'actif circulant :				
Créances clients et comptes rattachés	223 154	222 848	306	306
Autres créances d'exploitation	28 703	28 703	0	0
Comptes de trésorerie financiers Groupe	101 335	101 335	0	0
Charges constatées d'avance	4 559	4 559	0	0
	365 403	360 710	4 693	4 693
<u>Dettes</u>				
Emprunts (1) et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières divers (3) (4)	129	129	0	0
Comptes de trésorerie financiers Groupe	93 750	93 750	0	0
Avances et acomptes reçus	0	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	576 543	576 543	0	0
Dettes fiscales et sociales	25 114	25 114	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 875	1 875	0	0
Autres dettes	15 525	15 525	0	0
Produits constatés d'avance	11 121	1 441	9 680	9 680
	724 057	714 377	9 680	9 680

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(2) dont :

- à deux ans au maximum à l'origine

- à plus de 2 ans à l'origine

(3) Dettes dont l'échéance est à plus de 5 ans

(4) Dont avances remboursables de l'Etat

2.3. Produits à recevoir

En application du principe des comptes rattachés, les produits à recevoir figurent dans les postes suivants de l'actif :

(en milliers d'euros)	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Créances clients et comptes rattachés	7 787	12 434
Autres créances	6 097	4 409
Disponibilités	522	395
	14 406	17 238

2.4. Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance comprennent principalement des loyers et des charges diverses liées à l'exploitation, comme par exemple l'achat de stocks de licences.

Les produits constatés d'avance sont constitués essentiellement du chiffre d'affaires constaté d'avance sur des contrats de fournitures, ainsi que l'étalement de la participation du bailleur aux frais d'installation sur la drée du bail.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Ce poste comprend des valeurs mobilières de placement, pour un montant de 7 566 K€ ; inscrites à l'actif du bilan au 31 décembre 2024. Les excédents de trésorerie de fin mois, sont placés essentiellement sur des OPCVM, sur du très court terme.

2.6. Capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse ainsi (*en milliers d'euros*) :

En K€	Solde en début d'exercice	Affectation du résultat 2023	Dividendes 2023	Résultat 2024	Acompte dividendes 2024	Autres	Solde en Fin de période
Capital	58 251						58 251
Primes d'émission, fusion, apport	-						-
Réserve légale	5 825						5 825
Réserves réglementées	-						-
Autres réserves	37 359	596					37 955
Report à nouveau	1	73					74
Résultat de l'exercice 2023	103 242	-	40 664	-	62 578		0
Acomptes sur dividendes	-	39 995	39 995				30 075
Résultat de l'exercice 2024				82 742			82 742
Provisions réglementées	3 638					-	1 258
	168 322		-	62 578	82 742	-	1 258
			-			30 075	157 153

2.7. Capital

2.7.1 Evolution du capital et des primes liées

	<i>Milliers d'euros</i>	<i>Capital</i>	<i>Nbre Actions</i>	<i>Primes</i>
Situation au 31/12/23		58 251	10 552 793	-
Situation au 31/12/24		58 251	10 552 793	-

2.7.2 *Composition* : 10 552 793 actions ordinaires de 5,52 € de nominal

2.7.3 Répartition au 31 décembre 2024:

	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Sagemcom Holding	10 552 793	100%	10 552 793	100%
	10 552 793	100%	10 552 793	100%

Dans le cadre du contrat de crédit senior conclu par Sagemcom Bidco SAS avec un pool bancaire et des institutions financières, les titres de la société ont été nantis au profit de ces derniers.

2.8. Provisions (en milliers d'euros)

RUBRIQUES ET POSTES	MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	MONTANT A LA FIN DE L'EXERCICE
Provisions réglementées :				
Amortissements dérogatoires	3 638	1 075	(2 333)	2 380
	3 638	1 075	(2 333)	2 380
Provisions pour risques :				
Pour pertes de change	7 264	128	(7 264)	128
Garantie clients	10 769	0	(1 863)	8 906
Autres provisions pour risques	97	340	0	437
	18 130	468	(9 127)	9 471
Provisions pour charges :				
Pour pensions et obligations similaires	6 138	654	(896)	5 896
Autres provisions pour charges	8 990	6 659	(6 709)	8 940
	15 128	7 313	(7 605)	14 836
Provisions pour dépréciation :				
Sur immobilisations incorporelles	0			0
Sur immobilisations corporelles	0			0
Sur immobilisations financières	63 592	6 199	0	69 791
Sur stocks	11 425	185	(1 330)	10 280
Sur comptes clients	446	0	(140)	306
Autres	0	-	-	0
Sur comptes courants	5 464	-	(5 464)	0
	80 927	6 384	(6 934)	80 377

2.9. Provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires

Sagemcom Broadband SAS applique la recommandation CNC n° 2003-R-01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et dévaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A. Définition des régimes

Les régimes mis en place pour couvrir les engagements de retraite et les autres avantages au personnel à long terme sont soit des régimes à cotisations définies soit des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Ils se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre.

Régimes à prestations définies

Les régimes d'avantages post-emploi à prestations définies consentis au personnel correspondent au régime d'indemnité de fin de carrière s'imposant à Sagemcom Broadband.

Les autres avantages à long terme à prestations définies consentis au personnel correspondent principalement aux médailles du travail et aux primes de fidélité.

B. Analyse des provisions

Ces provisions sont comptabilisées en provisions pour risques et charges (cf. note 2.9 sur les provisions pour risques et charges) :

En milliers d'euros	31/12/24 (1)	01/01/24 (2)	Variation 31/12 - 01/01 (3) = (1-2)	31/12/23
Régimes d'avantages :				
- post-emploi consentis au personnel	5 896	6 138	(242)	6 138
- à long terme consentis au personnel	638	618	20	618
Total	6 534	6 756	(222)	6 756

C. Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

Hypothèses	2024	2023
Taux d'actualisation	3,10%	3,65%
Age de départ à la retraite :		
- Cadres	64 ans	64 ans
- Non Cadres	62 ans	62 ans
Taux de rendement attendu des actifs du régime	N/A	N/A
Taux d'évolution des salaires	Variable de 9,91% à 3,20% suivant l'âge	Variable de 9,41% à 2,27% suivant l'âge
Taux de charges sociales	47,45%	47,45%
Taux d'inflation	2,0%	2,1%
Tum over	Dégressif selon l'âge	Dégressif selon l'âge
	12,42% à 2,24% jusqu'à 54 ans 0% à compter de 55 ans	10,96% à 1,97% jusqu'à 54 ans 0% à compter de 55 ans

D. Analyse des provisions relatives aux avantages post-emploi

Les montants comptabilisés en provision au titre de ce régime s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/24	31/12/23
Valeur actualisée de la dette (indemnités de départ à la retraite)	7 336	6 973
Juste valeur des actifs des régimes	N/A	N/A
Valeur nette	7 336	6 973
Coûts des services passés différés	0	0
Gains (pertes) actuariels différés	(1 440)	(835)
Montant net comptabilisé au bilan	5 896	6 138

Le coût des services passés est la conséquence de l'aventant à la Convention Collective de la Métallurgie du 21 juin 2010 modifiant les droits payables aux salariés au titre des indemnités de fin de carrière. Le coût des services passés est étalé sur la durée moyenne résiduelle d'acquisition des droits.

La variation des montants nets comptabilisés au bilan s'explique de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/24	31/12/23
Montant net comptabilisé au bilan à l'ouverture de l'exercice	6 138	6 091
Montant net à l'ouverture de l'exercice (retraité)	6 138	6 091
Coût des services rendus et coût financier	655	520
Cessions / Transfert	0	0
Prestations réglées	(896)	(473)
Montant net comptabilisé au bilan à la clôture de l'exercice	5 896	6 138

Le coût des services rendus et le coût financier ont été comptabilisés en charges d'exploitation et se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	2024	2023
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	401	367
Coût financier	246	198
Coût des services passés	-	-
Ecart actuariels enregistrés en résultat	8	(45)
Charge de l'exercice	655	520

E. Analyse des provisions relatives aux avantages à long terme

La variation de la dette et de la charge d'exploitation s'établit comme suit :

En milliers d'euros	31/12/24	31/12/23
Valeur actualisée de la dette	638	618
Juste valeur des actifs des régimes	N/A	N/A
Montant net comptabilisé au bilan	638	618
Charge nette de l'exercice	154	95
Paielements de l'exercice	(133)	(97)
Cessions / Transfert	0	(1)
Total variation de la dette	21	(3)

2.10. Amortissements et provisions sur immobilisations (en milliers d'euros)

	Dotations aux amortissements (exploitation)		Dotations aux amortissements (exceptionnel)		Dotations aux provisions (exploitation)		Dotations aux provisions (exceptionnel)		Dotations aux provisions (Financier)		TOTAL
Immobilisations incorporelles	24 507		-		-		0		-		24 507
Immobilisations corporelles	6 969		-		-		-		-		6 969
Immobilisations financières	-		-		-		-		6 198		6 198
TOTAL	31 476		-		-		0		6 198		37 674

2.11. Charges à payer (en milliers d'euros)

En application du principe des comptes rattachés, les charges à payer figurent dans les postes suivants du passif :

	(en milliers d'euros)	
	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 005	153 440
Dettes fiscales et sociales	20 782	19 708
Dettes sur immobilisations	1 423	1 166
Autres dettes	9 501	9 392
	<u>173 711</u>	<u>183 706</u>

2.12. Ventilation du chiffre d'affaires net hors taxes (en milliers d'euros)

Par secteur géographique	Exercice		Par branche d'activité		Exercice	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
France	213 463	383 223	Activité BBS	1 420 576	2 002 248	
International	1 609 845	2 203 463	Activité AVS	389 937	566 702	
			Activité Holding & Divers	12 796	18 736	
	1 823 308	2 587 686		1 823 308	2 587 686	

2.13. Reprises sur provisions et autres produits d'exploitation

Ce poste comprend notamment :

- les reprises sur provisions pour 6 239 K€ au 31 décembre 2024 (en particulier pour stocks et en-cours 1 330 K€ et les provisions risques et charges pour 4 691 K€)
- les transferts de charges pour 8 454 K€ au 31 décembre 2024, dont une partie étant représentée par la refacturation de charges à Sagemcom Energy & Telecom (3 877 K€).
- Les autres produits d'exploitation pour 2 255 K€

2.14. Autres charges d'exploitation

Le poste comprend essentiellement au 31 décembre 2024 des redevances sur licences pour 19 267 K€, diverses charges de gestion courante pour 10 460 K€, des pertes sur créances irrécouvrables pour 3 273 K€.

Ce poste comprend également la perte de change sur créances et dettes commerciales pour 12 584 K€.

2.15. Résultat financier

Le résultat financier positif de 60 736 K€ comprend des produits financiers pour 74 904 K€ (dont dividendes reçus : 40 838 K€, autres intérêts et produits assimilés de 7 868 K€, des reprises sur provisions pour 12 649 K€ et gain net de change pour 13 447 K€) et des charges financières pour 14 168 K€ (dont charges d'intérêts 7 970 K€, et dotations aux provisions financières pour 6 198 K€).

2.16. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel en perte de - 4 136 K€ comprend :

- des produits exceptionnels pour 7 893 K€, dont :
 - des produits divers exceptionnels pour 645 K€,
 - reprises sur provisions et amortissements dérogatoires pour 7 111 K€,
 - des produits de cessions d'éléments d'actifs corporels pour 137 K€.
- des charges exceptionnelles pour 12 029 K€, dont :
 - dotations au titre des amortissements dérogatoires et aux provisions exceptionnelles pour 7 147 K€,
 - des VNC pour cessions d'actifs immobilisés corporels pour 137 K€
 - des charges exceptionnelles sur opérations de gestion, pour 4 745 K€

2.17. Autres Charges

En application de l'Accord d'Intéressement groupe signé le 07 juin 2022 et de l'Accord de Participation groupe signé le 15 mai 2008, modifié par son avenant n°3 du 20 décembre 2023, l'intéressement Groupe ressort à 3 233 K€, et est comptabilisé dans Sagemcom Broadband SAS, et la participation dégagee par la société à 4 090 K€ en 2024.

2.18. Impôt sur les bénéfices

2.18.1. Incidence de l'application des dispositions fiscales sur le résultat de l'exercice :

Cette incidence se traduit par les variations suivantes du poste "provisions réglementées" :

	<i>en milliers d'euros</i>
Provisions pour investissement.....	0 K€
Provisions pour amortissements dérogatoires.....	2.380 K€
TOTAL.....	<u>2.380 K€</u>
Correspondant à une baisse du résultat comptable 2024 de.....	1.258 K€

2.18.2. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt :

Les allègements de la dette future d'impôt (1) provenant de charges (2) dont la déductibilité est décalée, s'élèvent au 31 décembre 2024, compte tenu des hypothèses prudentes de retournement et du taux de l'Impôt sur les sociétés de 25,83%, à 3.019 K€.

Les accroissements de la dette future d'impôt (1) provenant de l'écart de conversion actif, au taux de 25,83%, s'élèvent au 31 décembre 2024, à 33 K€.

En ce qui concerne le régime de déduction fiscale de la provision pour indemnités de congés payés, la société s'est placée sous le régime de droit commun autorisant cette déduction dans l'exercice.

(1) En vertu des articles 219-I et 235 ter ZC du Code général des impôts, le taux normal de l'impôt s'élève à 25,83% (taux incluant l'effet de la contribution sociale de 3,3%).

(2) Notamment provisions pour indemnités de départ à la retraite.

2.18.3. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices :

	<i>en milliers d'euros</i>
Impôt sur le résultat courant (produit d'impôt).....	- 1.068 K€
Impôt sur les autres postes du compte de résultat.....	<u>0 K€</u>
	- 1.068 K€*

* dont Impôt sur les sociétés : 14.963 K€
Crédit d'Impôt Recherche : - 9.215 K€

Autres crédits d'impôt : - 10.613 K€
 Autres impôts (dont retenues à la source) : 3.797 K€

Sur ces bases, le résultat courant après impôts s'élève ainsi à 91.159 K€ pour l'exercice 2024.

Le résultat fiscal de la Société comme si elle était imposée séparément, imposable au taux de droit commun et après imputation des déficits antérieurs, est égal à 56.271 K€ pour l'exercice 2024.

2.19. Eléments concernant les entités liées

2.19.1. Eléments du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées (en milliers d'euros)

POSTES	Montants concernant les entités liées
Participations	187 106
Créances rattachées à des participations	3 414
Avances et acomptes versés sur commandes (actif circulant)	-
Créances clients et comptes rattachés	106 002
Créances sur immobilisations et comptes rattachés	69
Autres créances	9 517
Comptes de Trésorerie Financiers Groupe – actif	101 335
Comptes de Trésorerie Financiers Groupe – passif	93 750
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 623
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0
Autres dettes et produits constatés d'avance	0
Produits de participation	40 838
Autres produits financiers	5 077
Charges financières	2 435

2.19.2. Transactions avec des parties liées visées à l'article R.123-198 II du Code de commerce

Au cours de l'exercice 2024, aucune transaction visée à l'article R.123-198 II du Code de commerce n'est intervenue avec des parties liées, les transactions avec ces dernières étant non significatives ou conclues à des conditions normales de marché.

2.20. Ventilation de l'effectif moyen

	2024	2023
Cadre	513	518
Non cadre	55	61
Alternant	23	21
Personnel salarié de l'entreprise	591	599
Personnel mis à disposition de l'entreprise	70	117
Total	661	716

2.21. Engagements financiers

Risques de marché (change uniquement)

La Société, comme les filiales du groupe Sagemcom, s'expose à un risque en devises au titre de ses opérations puisqu'elle acquiert une partie de ses composants ou produits en US dollar (USD) et vend des produits finis en euros et accessoirement en US\$; elle est également exposée, dans une moindre mesure, au yen japonais.

L'exposition nette vendeuse qui en résulte a été de l'ordre de 143 MUSD au cours de l'exercice 2024.

La gestion du risque de change, qui est du ressort de la direction opérationnelle de la société Sagemcom Broadband SAS pour l'ensemble du Groupe, s'effectue sur la base d'une couverture progressive de l'exposition nette en USD (i.e. montant des achats prévisionnels, minoré du montant des ventes prévisionnelles). L'horizon de couverture est sur 12 mois glissant. En conséquence, la politique de couverture validée par les actionnaires a été la suivante en 2024 : la couverture s'applique aux achats nets en dollar US sur l'année civile à 100%.

Au cours de l'exercice 2024, Sagemcom Broadband SAS est intervenue, pour l'ensemble du Groupe, directement sur les marchés pour couvrir son risque de change par le biais d'achats à terme, de ventes à terme, et d'options de change ; dans ce cadre, le taux de couverture effectif pour l'exercice 2024 s'est établi à 1 EUR = 1,16072 USD.

A la clôture, le portefeuille des instruments financiers dérivés relatif au change USD se ventile comme suit :

	31.12.2024			31.12.2023		
	Juste valeur	Montant notionnel	< 1 an de 1 à 5 ans	Juste valeur	Montant notionnel	< 1 an de 1 à 5 ans
Achats à terme	25,6	456,2	456,2	-1,6	259,4	259,4
Options de change	-	-	-	-23,8	608,0	608,0
Total	25,6	456,2	456,2	-25,4	867,4	867,4

Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros; les montants notionnels sont exprimés en millions de US dollars

Risque de crédit

Le Groupe Sagemcom n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Compte tenu de la diversification des clients et de leur dispersion géographique, Sagemcom est faiblement exposée au risque de crédit sur les créances détenues. Toutefois, différents modes de couvertures sont mis en place tels que les crédits documentaires ou les garanties bancaires reçus par la Société, la police Globaliance de la Coface, ou des assurances de crédit privées.

Gestion de la trésorerie

L'objectif du Groupe Sagemcom Topco est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation des dettes bancaires et des achats à crédit.

La gestion de trésorerie du Groupe est centralisée sur le plan opérationnel au niveau de la société Sagemcom Broadband SAS : l'ensemble des excédents de trésorerie ou des besoins de financement de ses filiales, lorsque la législation locale le permet, est placé auprès de ou financé par Sagemcom Broadband SAS à des conditions de marché. L'équipe centrale de trésorerie gère le financement, courant et prévisionnel du Groupe, et assure la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers en maintenant un niveau de disponibilité et de facilités de crédit confirmées compatibles avec sa taille et les échéances de sa dette.

Le groupe poursuit ses différents contrats d'affacturage sans recours pour les créances cédées auprès d'institutions financières, ou des programmes de reverse factoring souscrits auprès de clients européens.

Le montant des créances cédées dans ces différents programmes s'élève à 10 M€ et 61,9 MUSD.

2.22 Obligations contractuelles – Engagements commerciaux et divers (en milliers d'euros)

Obligations contractuelles

	Total	Paiements dus par période		
		A - 1 an	de 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Dettes financières inscrites au bilan	93 880	93 880	-	-
Contrat de crédit-bail	-	-	-	-
Total	93 880	93 880	-	-

Autres engagements commerciaux hors bilan

	Total	Montant des engagements par période			
		A - 1 an	de 1 à 5 ans	A + de 5 ans	
Avals, cautions et autres garanties donnés *	30 608	11 477	1 930	17 200	
Avals, cautions et autres garanties reçus	1 071	1 071	43	172	1 225
Passifs non reconnus relatifs aux engagements de personnel	1 440				

*y compris les cautions de bonnes exécutions

Fin 2024, Sagemcom Broadband SAS a pris des engagements nets d'achats à terme €/USD s'élevant à 456,2 MUSD.

Dans le cadre du contrat de crédit sénior conclu par Sagemcom Bidco SAS avec un pool bancaire et des institutions financières, les éléments suivants ont été nantis au profit de ces derniers :

- Nantissement de comptes bancaires
- Nantissement de créances relatif aux créances intragroupes détenues par Sagemcom Broadband sur Sagemcom Energy & Telecom (pour toute créance intragroupe d'un principal supérieur à €3.000.000).

2.23 Evénements postérieurs à la clôture :

Néant.

FILIALES ET PARTICIPATIONS
(en milliers d'euros et devises)

SOCIETES OU GROUPEDESOCIETES	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL AVANT AFFECTATION DES RESERVES	QUOTE-PART DE-CAPITAL DEFENSE (en %)	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS		PRETS & AVANCES CONSISTANT EN PARTICIPATIONS FINANCIERES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR LA SOCIETE	CHIFFRE D'AFFAIRES H.T DU DIBSNER EXERCICE ECVOLE	BENEFICE OUPERTE (-) DUDIBSNER EXERCICE ECVOLE	DIVIDENDES ENCASSES PAR LA SOCIETE AUCOURS DE L'EXERCICE	OBSERVATIONS
				BRUTE	NETTE						
1. RENSEIGNEMENTS DETAILLES											
<i>4. Filiales adhérentes - SI - % du capital détenu par la Société :</i>											
S AGEMCOMENERGY & TELECOM SAS 4 allée des Messageries, 92 270 Bois-Colombes	36 626	-7 303	100	96 166	96 166			388 467	-6 594	-	
S AGEMCOM DOCUMENTS SAS 4 allée des Messageries, 92 270 Bois-Colombes	2 883	488	100	69 374	3 372			-7	140	3 222	
S AGEMCOM MHS SAS 14, rue de la Vallée - 22100 DINAN	3 040	636	100	4 150	4 150			48 626	327	638	
S AGEMCOM TUNIS SARL Ziboug/Chouet, 2015 Ben-Arous, Tunisie	18 KTND	82 247 KTND	99	10 KEUR	10 KEUR			1903 685 KTND	82 246 KTND	26 712 KEUR	
2. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX											
4. Filiales non reprises au chapitre 1											
a) Filiales françaises (ensemble)											
b) Filiales étrangères (ensemble)											
B. Participations non reprises au chapitre 1											
a) Dans des sociétés françaises (ensemble)											
b) Dans des sociétés étrangères (ensemble)											
Total				187 106	117 316						

SAGEMCOM BROADBAND

Société par actions simplifiée

4 allée des Messageries

92270 Bois-Colombes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SAGEMCOM BROADBAND

Société par actions simplifiée

4 allée des Messageries

92270 Bois-Colombes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'associé unique de la société SAGEMCOM BROADBAND

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAGEMCOM BROADBAND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Le paragraphe 1.5 de la note 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des valeurs d'inventaire des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les hypothèses et les données retenues pour déterminer la valeur d'utilité de ces titres et à vérifier les calculs effectués.
- Votre Société constitue des dépréciations sur les actifs immobilisés, les stocks et les créances clients, ainsi que des provisions pour risques et charges liées aux garanties sur produits données aux clients, telles que décrites respectivement dans les paragraphes 1.2, 1.3, 1.4, 1.6, 1.7, 1.8 et 1.12 de la note 1 de l'annexe. Nous avons procédé le cas échéant, à l'appréciation des hypothèses, des données et des modèles de calcul utilisés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 11 avril 2025

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

 *Benedicte Sabadie*

Bénédicte SABADIE



SAGEMCOM BROADBAND SAS
COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

SOMMAIRE

Pages

- BILAN	3
- COMPTE DE RESULTAT	4
- ANNEXE	5 à 23

*

BILAN Sagemcom Broadband SAS AU 31 DECEMBRE 2024

ANNEXE AU 31-12-2024

en milliers d'euros

A C T I F	Brut	Amortissements provisions à déduire	Net	31/12/2023	P A S S I F	31-déc-24	31-déc-23
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles :					Capital (dont versé) : 58 251	58 251	58 251
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	30 807	26 414	4 393	2 417			
. Frais de recherche et développement	64 707	44 106	20 601	18 179			
. Fonds de Commerce	59 727		59 727	59 727			
. Immobilisations en cours	19 468		19 468	20 125	Primes d'émission, de fusion, d'apport	0	0
ST	174 710	70 521	104 189	100 447	Ecarts de réévaluation	0	0
Immobilisations corporelles :					Réserves :		
. Terrains	-	-	-	-	. Réserve légale	5 825	5 825
. Constructions	-	-	-	-	. Réserves réglementées	0	0
. Installations techniques, matériel et outillage industriels	55 102	49 326	5 776	6 278	. Autres réserves	37 955	37 359
. Autres immobilisations corporelles	19 740	6 520	13 220	1 010	Report à nouveau	74	
. Immobilisations en cours	5 340		5 340	15 244	Résultat de l'exercice	82 742	103 242
. Avances et acomptes	-		-	-	Acompte sur Dividendes en Instance d'Affectation	(30 075)	-39 995
ST	80 182	55 846	24 336	22 532	Provisions réglementées	2 380	3 638
Immobilisations financières :					TOTAL I	157 153	168 322
. Participations	187 106	69 791	117 316	123 538	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
. Créances rattachées à des participations	3 414		3 414	816	Provisions pour risques	9 471	18 130
. Autres titres immobilisés	973		973	-	Provisions pour charges	14 836	15 128
. Prêts	-		-	-	TOTAL II	24 307	33 257
. Autres immobilisations financières	3 265		3 265	4 711			
ST	194 759	69 791	124 968	129 064			
TOTAL I	449 651	196 158	253 493	252 044			
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks et en-cours :					Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Matières premières et autres approvisionnements	22 770	10 280	12 490	12 355	Emprunts et dettes financières divers	130	258
. En-cours de production	-	-	-	-	Comptes de Trésorerie financiers Groupe	93 750	19 548
. Produits intermédiaires et finis	38 276	-	38 276	12 263	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	14
ST	61 046	10 280	50 766	24 619	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	576 543	706 554
Avances et acomptes versés sur commandes	1 055		1 055	202	Dettes fiscales et sociales	25 114	26 166
Créances :					Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 875	2 418
. Créances clients et comptes rattachés	223 154	306	222 848	329 951	Autres dettes	15 525	13 969
. Autres	28 703		28 703	17 553	Produits constatés d'avance	11 121	13 874
Comptes de Trésorerie financiers Groupe	101 335		101 335	163 295	TOTAL III	724 057	782 801
Valeurs mobilières de placement :							
. Actions propres	-		-	-			
. Autres titres	7 566		7 566	23 959			
Disponibilités	235 160		235 160	170 057			
Charges constatées d'avance	4 559		4 559	2 686			
TOTAL II	662 577	10 585	651 991	732 322			
Ecarts de conversion actif (III)	128		128	78	Ecarts de conversion passif (IV)	96	63
TOTAL GENERAL	1 112 355	206 743	905 612	984 444	TOTAL GENERAL	905 612	984 444

SAGEMCOM BROADBAND SAS

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

en milliers d'euros

	31/12/2024	31/12/2023
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 823 308	2 587 686
dont à l'international: 1 609 845		
Production stockée	25 931	(32 287)
Production immobilisée	23 995	21 638
PRODUCTION	1 873 235	2 577 038
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 266 834	1 828 815
Variation de stock	929	(621)
Autres achats et charges externes	443 862	539 508
CONSOMMATION	1 711 625	2 367 703
VALEUR AJOUTEE	161 610	209 335
Subventions d'exploitation	0	60
Impôts, taxes et versements assimilés	(5 155)	(5 812)
Salaires et traitements	(42 148)	(40 774)
Charges sociales	(22 944)	(20 912)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	91 363	141 897
Reprises sur provisions et autres produits d'exploitation	16 948	7 097
Autres produits de change sur dettes & créances commerciales	0	0
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	(31 476)	(29 726)
Sur immobilisations : dotations aux provisions	0	0
Sur actif circulant : dotations aux provisions	(185)	(9 245)
Pour risques et charges : dotations aux provisions	(1 710)	(2 858)
Autres charges	(33 000)	(52 349)
Autres charges de change sur dettes & créances commerciales	(12 584)	(2 741)
RESULTAT D'EXPLOITATION	29 356	52 073
Produits financiers :		
De participations	40 838	46 115
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	102	2
Autres intérêts et produits assimilés	7 868	11 918
Reprises sur provisions et transferts de charges	12 649	6 966
Différences positives de change	13 447	6 303
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
	74 904	71 304
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions	6 198	12 921
Intérêts et charges assimilés	7 970	11 862
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
	14 168	24 783
RESULTAT FINANCIER	60 736	46 521
RESULTAT COURANT avant impôts	90 091	98 595
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	645	4 149
Sur opérations en capital	137	68
Reprises sur provisions et transferts de charges	7 111	6 269
	7 893	10 486
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	4 745	0
Sur opérations en capital	137	122
Dotations aux amortissements et aux provisions	7 147	5 946
	12 029	6 068
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(4 136)	4 417
Participation des salariés	(4 281)	(2 701)
Crédit Impôt Recherche	9 215	10 269
Impôts sur les bénéfices	(14 963)	(11 922)
Impôts autres	6 816	4 584
Total des produits	1 982 195	2 676 254
Total des charges	(1 899 453)	(2 573 012)
BENEFICE NET DE L'EXERCICE	82 742	103 242

ANNEXE

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

	<u>Pages</u>
- SITUATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	7
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
Principes	
Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	
Test de dépréciation	
Immobilisations financières	
Stocks et en-cours	
Chiffre d'affaires et coûts associés	
Créances et dettes	
Disponibilités	
Titres de placement	
Provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Dividendes	
Résultat exceptionnel	
Impôt sur les sociétés	
- NOTES DIVERSES	12
Immobilisations et amortissements	12
Etat des échéances des créances et des dettes	13
Produits à recevoir	13
Charges et produits constatés d'avance	13
Valeurs mobilières de placement	14
Capitaux propres	14
Capital	14
Provisions	15
Provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires	15
Amortissements et provisions sur immobilisations	18
Charges à payer	18
Ventilation du chiffre d'affaires	18
Reprises sur provisions et autres produits d'exploitation	18
Autres charges d'exploitation	18
Résultat financier	18
Résultat exceptionnel	19
Autres charges	19
Impôt sur les bénéfices	19
Eléments concernant les entités liées	20
Ventilation de l'effectif moyen	20
Engagements financiers	21
Obligations contractuelles – Engagements commerciaux et divers	22
Evénements postérieurs à la clôture	22
Tableau de renseignements concernant les filiales et participations	23

SITUATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE:

Sagemcom Broadband SAS est détenue depuis le 30 mai 2017 à 100% par Sagemcom Holding SAS, son Associé Unique.

A la date du 12 juillet 2023, le groupe Sagemcom Group a été cédé, à une société créée ad-hoc (Sagemcom Topco SAS) du groupe Charterhouse, qui demeure l'actionnaire de référence du groupe. Sagemcom TopCo SAS a été nommée Présidente de la Société

Les comptes de Sagemcom Broadband SAS sont inclus au 31 décembre 2024, dans les comptes consolidés de la société Sagemcom Topco SAS, dont le siège social se situe au 4 Allée des Messageries, 92 270 Bois-Colombes, suivant la méthode de l'intégration globale. Les copies des états financiers consolidés et visés peuvent être obtenues à cette même adresse.

Sagemcom Broadband SAS regroupe les activités de développement, de fabrication et de vente des décodeurs et audio pour tous les médias de transmission (Satellite, Câble, Terrestre et ADSL), du terminal simple aux fonctions limitées, à l'enregistreur MPEG4 Haute Définition avec disque dur intégré, et les activités de conception et de déploiement des passerelles résidentielles multi-play, tels que terminaux haut débit, ainsi que des solutions de logiciels facilitant l'installation et la gestion des différents équipements composant le réseau numérique local.

Par ailleurs, la société a procédé au 29 avril 2024, à la distribution d'un dividende pour un montant de 40,0 M€, mise en paiement le même jour, à son associé unique Sagemcom Holding SAS. Un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2024, a également été décidé et versé le 20 novembre 2024, pour un montant de 30,1 M€.

1) REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Principes

Les comptes annuels sont établis au 31 décembre 2024 conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général. Celui-ci correspond au règlement ANC n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite. Les comptes sont établis dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

donnant une image fidèle du patrimoine de la société.

Les principes et méthodes comptables sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes annuels 2023.

1.2. Immobilisations incorporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles se composent de :

- le fonds de commerce qui comprend notamment la clientèle, l'achalandage, le bénéfice et la charge de tous contrats, les études et marchés en cours relatifs à l'activité apportée par Sagemcom SAS au 1^{er} janvier 2010. Ce fonds n'est pas amorti,
- En application de la directive comptable européenne qui s'applique depuis le 1er janvier 2016 et du règlement ANC 2015-06, les actifs incorporels doivent être comptabilisés dans les comptes correspondant aux actifs sous-jacents.
La société a décidé de retenir une durée de vie illimitée pour le fonds de commerce, car ce dernier représente le cœur d'activité de l'entité. Les éventuelles pertes de valeur sont déterminées au travers d'un test de dépréciation annuelle ou par tout autre moyen permettant de garantir la valeur du fonds.
- des brevets et licences, amortissables sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- des logiciels d'application, amortissables sur une durée de trois à cinq ans.

L'activation de certains coûts en immobilisations incorporelles est soumise au respect de critères économiques, juridiques et financiers extrêmement stricts dont l'un des plus exigeants est la démonstration du contrôle des flux de trésorerie futurs par le groupe.

Dans la plupart des cas, les coûts restent comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Toutefois lorsque les critères d'activation sont atteints pour un projet donné, l'activation devient obligatoire et porte sur la totalité des frais liés à ce projet (sans rétroactivité) jusqu'à la date de première commercialisation du produit.

Conditions d'activation des frais de développement :

Les dépenses de recherche et de développement sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Toutefois les frais de développement financés par le Groupe sont immobilisés, si l'intégralité des critères suivants est démontrée :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle ainsi que l'intention et la capacité (disponibilité des ressources techniques, financières et autres) de l'entreprise d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité de l'immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs ; l'entreprise doit notamment démontrer l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation ;
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement

Si les projets de recherche et développement à activer portent sur des projets de R&D générique, c'est-à-dire qui ne sont pas spécifiques à un client donné, l'activation des frais de R&D se fait via l'immobilisation des charges encourues. Si en revanche les projets portent sur de la R&D dédiée à un client, l'activation des frais de R&D se fait via la mise en encours des charges encourues.

Amortissement des frais de développement activés :

Les frais de développement immobilisés sont valorisés à leur coût de production. Ils sont amortis à partir de la première livraison du produit, selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilité qui, dans tous les cas, ne dépasse pas 24 mois.

Test de dépréciation :

Un test de dépréciation doit être réalisé chaque année pour chaque projet afin de s'assurer que les perspectives futures d'utilisation des projets immobilisés ou en immobilisations en cours sont toujours réelles.

Quel que soit l'actif il devra faire l'objet d'un test de dépréciation dès qu'un évènement ou une circonstance à caractère durable affecte significativement l'environnement économique, les hypothèses ou les objectifs retenus pour son utilisation.

Le cas échéant, la valeur recouvrable sera estimée sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés, en intégrant les divers éléments contractuels. Si la valeur comptable excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de la valeur et la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation enregistrée en charge en compte de résultat. Cette provision sera reprise (totalement ou partiellement) si la valeur recouvrable augmente à la suite de la mise en évidence d'un évènement favorable.

1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique ou de production (hors frais financiers), diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Amortissements

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire ou le mode dégressif sur les durées de vie prévues suivantes :

- | | |
|---|-------------------|
| - constructions de type robuste | 20 ans |
| - constructions de type industrialisé | 10 ans |
| - constructions légères | 6 ans 2/3 |
| - installations générales | 5 ans |
| - installations chauffage | 10 ans |
| - agencements, aménagements des constructions | 4 ans |
| - installations complexes spécialisées | 5 ans / 10 ans |
| - machines outils mécaniques | 6 ans 2/3 / 8 ans |
| - lignes électroniques | 6 ans 2/3 |

- matériel de mesure et contrôle essais	3 ans / 8 ans
- autre matériels d'usine	5 ans / 8 ans
- matériel informatique	4 ans

Les majorations des taux d'amortissement courants (linéaire ou dégressif) autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement, sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

Conformément à la réglementation comptable, à partir du 1^{er} janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur la base de leur durée d'utilité.

1.4. Test de dépréciation

Si à la clôture des comptes, il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur, la société effectue un test de dépréciation.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'utilité.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour la société.

1.5. Immobilisations financières

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire, estimée d'après leur quote-part d'actif net et leur perspective de rentabilité ou leur valeur d'utilité, est inférieure à la valeur brute comptable ci-dessus définie, une dépréciation est comptabilisée. Toutefois, ce principe peut ne pas être retenu dans la mesure où cette dépréciation ne semble pas avoir un caractère durable, compte tenu du contexte ou des données économiques ou financières prévisionnelles.

La société applique pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 la nouvelle réglementation fiscale relative au traitement des frais d'acquisition des titres de participation. En conséquence, en application de l'avis du comité d'urgence du CNC du 15 juin 2007, la société a procédé à un changement d'option fiscale à compter du 1^{er} janvier 2007 : la valeur brute des titres de participation reste inchangée (les frais d'acquisition sont incorporés au coût de revient des titres) ; cependant, les frais liés à des acquisitions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2007, font l'objet d'un étalement par le biais de la comptabilisation d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

1.6. Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures, approvisionnements, sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Ils sont valorisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires (frais de transport et d'emballage et des droits de douane éventuellement). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'achat ainsi défini, une provision pour dépréciation est constituée à due concurrence.

Les produits fabriqués et les en-cours de production sont évalués à leur coût de production hors frais financiers, lequel comprend les charges directes et indirectes de production, ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure, à ce titre, la constatation du résultat est effectuée selon la méthode à l'avancement suivant le pourcentage d'avancement estimé sur la base des biens livrés et des services réalisés.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées en tenant compte du prix du marché, des perspectives de vente, mais aussi du risque lié à l'obsolescence, apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

Conditions d'activation des frais de développement :

Dans la plupart des cas, les coûts restent comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Toutefois lorsque les critères d'activation sont atteints pour un projet donné, l'activation devient obligatoire et porte sur la totalité des frais liés à ce projet (sans rétroactivité) jusqu'à la date de première commercialisation du produit. Si les projets portent sur de la R&D dédiée à un client, l'activation des frais de R&D se fait via la mise en encours des charges encourues.

Ces encours seront repris linéairement sur 12 mois à partir de la date de première livraison du produit. Un test de dépréciation doit être réalisé chaque année pour chaque projet afin de s'assurer que les perspectives futures d'utilisation des projets immobilisés ou en en-cours sont toujours réelles.

1.7. Chiffre d'affaires et coûts associés

Le fait générateur correspond généralement, soit à la livraison pour les matériels, soit au transfert de propriété pour les études.

Les engagements pour garanties sur produits données aux clients résultant d'obligations légales, contractuelles, ou de pratiques commerciales sont généralement évalués de manière statistique. La durée de garantie est de 1 à 3 ans, elle couvre les pièces et la main d'œuvre. L'évaluation est effectuée en fonction du prix du produit, des taux de retour et du coût des réparations qui en découlent.

1.8. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dettes et créances en devises

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours du mois de la transaction, à l'exception des ventes et achats libellés en USD qui ont fait l'objet, en 2024, d'une couverture de change et sont donc convertis sur la base d'une parité moyenne sur l'exercice 2024 de 1 € = 1,16072 résultant des instruments de couverture mis en place par Sagemcom Broadband SAS et dénoués sur l'exercice.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par Sagemcom Broadband SAS :
 - les créances et les dettes sont converties au cours des dérivés alloués à leur couverture en date de clôture (soit une parité de 1 € = 1,10 USD à fin 2024) ;
 - l'écart éventuel entre ce cours et le cours d'enregistrement des achats et des ventes, est comptabilisé en résultat d'exploitation.
- Pour les devises qui ne font pas l'objet d'une couverture par Sagemcom Broadband SAS, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écarts de conversion actif ou passif, et le cas échéant une provision pour risques de change est comptabilisée ;
- Les provisions en devises sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat d'exploitation.

Les avances versées et reçues sont valorisées au cours en vigueur de l'année de décaissement/encaissement, soit le cours du mois de la transaction ou le cours résultant des instruments de couverture mis en place et dénoués sur la période considérée.

1.9. Disponibilités

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au taux en vigueur au 31 décembre 2024.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

1.10. Titres de placement

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire des titres, qui est fonction de leur valeur d'utilité et de leur valeur probable de négociation, est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

1.11. Provisions règlementées

Il s'agit des amortissements dérogatoires.

1.12. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et charges intervenus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur.

La société est en litige avec des fournisseurs, dans le cadre de la marche ordinaire de ses affaires, les provisions comptabilisées pour couvrir les risques liés à ces litiges sont estimées, au cas par cas, par le management en fonction de la meilleure appréciation du niveau de risque et de la probabilité de sortie de ressources.

1.13. Dividendes

Les dividendes reçus des participations sont enregistrés en produit financier dès la date de l'assemblée ayant pris la décision de distribuer un dividende d'un montant déterminé ou à défaut, lors de leur encaissement.

1.14. Résultat exceptionnel

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général. Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions.

1.15. Impôts sur les sociétés

Le 31 décembre 2023, Sagemcom Broadband a cessé d'être membre du groupe d'intégration fiscale à la tête duquel se trouvait Sagemcom SAS, du fait de la cessation du groupe.

A compter du 1^{er} janvier 2024, Sagemcom Broadband est devenue membre du groupe d'intégration fiscale à la tête duquel se trouve la société Sagemcom Topco.

En vertu de la convention d'intégration fiscale à laquelle elle a adhéré le 11 avril 2024, Sagemcom Broadband calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme si elle n'avait jamais été intégrée et règle sa dette d'impôt à la société Sagemcom Topco.

2) NOTES DIVERSES

2.1. Immobilisations et amortissements (en milliers d'euros)

2.1.a IMMOBILISATIONS				
RUBRIQUES ET POSTES	VALEUR brute au début de l'exercice	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :				
Fonds de Commerce (1)	59 727		-	59 727
Frais de recherches et développements, Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires, et autres (2)	55 481	24 355	(15 129)	64 707
Immobilisations incorporelles en cours	26 258	4 549		30 807
Avances et acomptes	20 125	24 048	(24 704)	19 469
	0		0	0
	161 590	52 952	(39 833)	174 710
Immobilisations corporelles :				
Terrains	0	-	-	0
Constructions	0	-	-	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	50 150	4 958	(6)	55 102
Autres immobilisations corporelles	6 020	13 816	(96)	19 740
Immobilisations corporelles en cours	15 244	3 202	(13 106)	5 340
Avances et acomptes	0			0
	71 414	21 976	(13 208)	80 182
Immobilisations financières :				
Participations	187 130	-	(24)	187 106
Créances rattachées à des participations	816	2 598		3 414
Autres titres immobilisés	0	973		973
Prêts	0			0
Autres immobilisations financières	4 711		(1 446)	3 265
	192 657	3 571	(1 470)	194 759

- (1) Le Fonds de Commerce résiduel est issu de l'opération d'apport à Sagem Communications de l'activité Haut Débit au 1^{er} janvier 2007
- (2) Les « Concessions, brevets, licences, marques, procédés,... et autres » comprennent le montant des actifs apportés en 2007 et réévalués. Les brevets réévalués ont été apportés en totalité.
- (3) Dans le cadre du contrat de crédit sénior conclu par Sagemcom Bidco SAS avec un pool bancaire et des institutions financières, les titres de Sagemcom E&T ont été nantis au profit de ces derniers.

2.1.b AMORTISSEMENTS POUR DEPRECIATION				
RUBRIQUES ET POSTES	CUMULES au début de l'exercice	AUGMEN- TATIONS	DIMINUTIONS	CUMULES à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :				
Frais de recherches et développements, Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires, et autres	37 301	21 934	(15 128)	44 107
	23 841	2 573	-	26 414
	61 143	24 507	(15 128)	70 521
Immobilisations corporelles :				
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	43 873	5 457	(4)	49 326
Autres immobilisations corporelles	5 009	1 512	(1)	6 520
Avances et acomptes				
	48 882	6 969	(5)	55 846
Immobilisations financières :				
Participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0			0
Autres titres immobilisés	0			0
Prêts	0			0
Autres immobilisations financières	0			0
	0	0	0	0

2.2. Etat des échéances des créances et des dettes (en milliers d'euros)

RUBRIQUES ET POSTES	MONTANT		
	BRUT	à 1 an au +	A + d'1 an (3)
<u>Créances</u>			
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	3 414	0	3 414
Autres titres immobilisés	973	0	973
Autres immobilisations financières	3 265	3 265	0
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	223 154	222 848	306
Autres créances d'exploitation	28 703	28 703	0
Comptes de trésorerie financiers Groupe	101 335	101 335	0
Charges constatées d'avance	4 559	4 559	0
	365 403	360 710	4 693
<u>Dettes</u>			
Emprunts (1) et dettes auprès des établissements de crédit (2)	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers (3) (4)	129	129	0
Comptes de trésorerie financiers Groupe	93 750	93 750	0
Avances et acomptes reçus	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	576 543	576 543	0
Dettes fiscales et sociales	25 114	25 114	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 875	1 875	0
Autres dettes	15 525	15 525	0
Produits constatés d'avance	11 121	1 441	9 680
	724 057	714 377	9 680
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0		
(2) dont :			
- à deux ans au maximum à l'origine	0		
- à plus de 2 ans à l'origine	0		
(3) Dettes dont l'échéance est à plus de 5 ans	0		
(4) Dont avances remboursables de l'Etat	0		

2.3. Produits à recevoir

En application du principe des comptes rattachés, les produits à recevoir figurent dans les postes suivants de l'actif :

(en milliers d'euros)	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Créances clients et comptes rattachés	7 787	12 434
Autres créances	6 097	4 409
Disponibilités	522	395
	14 406	17 238

2.4. Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance comprennent principalement des loyers et des charges diverses liées à l'exploitation, comme par exemple l'achat de stocks de licences.

Les produits constatés d'avance sont constitués essentiellement du chiffre d'affaires constaté d'avance sur des contrats de fournitures, ainsi que l'étalement de la participation du bailleur aux frais d'installation sur la drée du bail.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Ce poste comprend des valeurs mobilières de placement, pour un montant de 7 566 K€ ; inscrites à l'actif du bilan au 31 décembre 2024. Les excédents de trésorerie de fin mois, sont placés essentiellement sur des OPCVM, sur du très court terme.

2.6. Capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse ainsi (*en milliers d'euros*) :

En K€	Solde en début d'exercice	Affectation du résultat 2023	Dividendes 2023	Résultat 2024	Acompte dividendes 2024	Autres	Solde en Fin de période
Capital	58 251						58 251
Primes d'émission, fusion, apport	-						-
Réserve légale	5 825						5 825
Réserves réglementées	-						-
Autres réserves	37 359	596					37 955
Report à nouveau	1	73					74
Résultat de l'exercice 2023	103 242	- 40 664	- 62 578				0
Acomptes sur dividendes	- 39 995	39 995			- 30 075		- 30 075
Résultat de l'exercice 2024				82 742			82 742
Provisions réglementées	3 638					- 1 258	2 380
	168 322	- -	62 578	82 742	- 30 075	- 1 258	157 153

2.7. Capital

2.7.1 Evolution du capital et des primes liées

	<u>Milliers d'euros</u>	<u>Capital</u>	<u>Nbre Actions</u>	<u>Primes</u>
Situation au 31/12/23		58 251	10 552 793	-
Situation au 31/12/24		58 251	10 552 793	-

2.7.2 Composition : 10 552 793 actions ordinaires de 5,52 € de nominal

2.7.3 Répartition au 31 décembre 2024:

	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Sagemcom Holding	10 552 793	100%	10 552 793	100%
	10 552 793	100%	10 552 793	100%

Dans le cadre du contrat de crédit sénior conclu par Sagemcom Bidco SAS avec un pool bancaire et des institutions financières, les titres de la société ont été nantis au profit de ces derniers.

2.8. Provisions (en milliers d'euros)

RUBRIQUES ET POSTES	MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	MONTANT A LA FIN DE L'EXERCICE
Provisions réglementées :				
Amortissements dérogatoires	3 638	1 075	(2 333)	2 380
	3 638	1 075	(2 333)	2 380
Provisions pour risques :				
Pour pertes de change	7 264	128	(7 264)	128
Garantie clients	10 769	0	(1 863)	8 906
Autres provisions pour risques	97	340	0	437
	18 130	468	(9 127)	9 471
Provisions pour charges :				
Pour pensions et obligations similaires	6 138	654	(896)	5 896
Autres provisions pour charges	8 990	6 659	(6 709)	8 940
	15 128	7 313	(7 605)	14 836
Provisions pour dépréciation :				
Sur immobilisations incorporelles	0			0
Sur immobilisations corporelles	0			0
Sur immobilisations financières	63 592	6 199	0	69 791
Sur stocks	11 425	185	(1 330)	10 280
Sur comptes clients	446	0	(140)	306
Autres	0	-	-	0
Sur comptes courants	5 464	-	(5 464)	0
	80 927	6 384	(6 934)	80 377

2.9. Provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires

Sagemcom Broadband SAS applique la recommandation CNC n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A. Définition des régimes

Les régimes mis en place pour couvrir les engagements de retraite et les autres avantages au personnel à long terme sont soit des régimes à cotisations définies soit des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Ils se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre.

Régimes à prestations définies

Les régimes d'avantages post-emploi à prestations définies consentis au personnel correspondent au régime d'indemnité de fin de carrière s'imposant à Sagemcom Broadband.

Les autres avantages à long terme à prestations définies consentis au personnel correspondent principalement aux médailles du travail et aux primes de fidélité.

B. Analyse des provisions

Ces provisions sont comptabilisées en provisions pour risques et charges (cf. note 2.9 sur les provisions pour risques et charges) :

En milliers d'euros	31/12/24 (1)	01/01/24 (2)	Variation 31/12 – 01/01 (3) = (1-2)	31/12/23
Régimes d'avantages :				
- post-emploi consentis au personnel	5 896	6 138	(242)	6 138
- à long terme consentis au personnel	638	618	20	618
Total	6 534	6 756	(222)	6 756

C. Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

Hypothèses	2024	2023
Taux d'actualisation	3,10%	3,65%
Age de départ à la retraite :		
- Cadres	64 ans	64 ans
- Non Cadres	62 ans	62 ans
Taux de rendement attendu des actifs du régime	N/A	N/A
Taux d'évolution des salaires	Variable de 9,91% à 3,20% suivant l'âge	Variable de 9,41% à 2,27% suivant l'âge
Taux de charges sociales	47,45%	47,45%
Taux d'inflation	2,0%	2,1%
Turn over	Dégressif selon l'âge 12,42% à 2,24% jusqu'à 54 ans 0% à compter de 55 ans	Dégressif selon l'âge 10,96% à 1,97% jusqu'à 54 ans 0% à compter de 55 ans

D. Analyse des provisions relatives aux avantages post-emploi

Les montants comptabilisés en provision au titre de ce régime s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/24	31/12/23
Valeur actualisée de la dette (indemnités de départ à la retraite)	7 336	6 973
Juste valeur des actifs des régimes	N/A	N/A
Valeur nette	7 336	6 973
Coûts des services passés différés	0	0
Gains (pertes) actuariels différés	(1 440)	(835)
Montant net comptabilisé au bilan	5 896	6 138

Le coût des services passés est la conséquence de l'avenant à la Convention Collective de la Métallurgie du 21 juin 2010 modifiant les droits payables aux salariés au titre des indemnités de fin de carrière. Le coût des services passés est étalé sur la durée moyenne résiduelle d'acquisition des droits.

La variation des montants nets comptabilisés au bilan s'explique de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/24	31/12/23
Montant net comptabilisé au bilan à l'ouverture de l'exercice	6 138	6 091
Montant net à l'ouverture de l'exercice (retraité)	6 138	6 091
Coût des services rendus et coût financier	655	520
Cessions / Transfert	0	0
Prestations réglées	(896)	(473)
Montant net comptabilisé au bilan à la clôture de l'exercice	5 896	6 138

Le coût des services rendus et le coût financier ont été comptabilisés en charges d'exploitation et se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	2024	2023
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	401	367
Coût financier	246	198
Coût des services passés	-	-
Ecarts actuariels enregistrés en résultat	8	(45)
Charge de l'exercice	655	520

E. Analyse des provisions relatives aux avantages à long terme

La variation de la dette et de la charge d'exploitation s'établit comme suit :

En milliers d'euros	31/12/24	31/12/23
Valeur actualisée de la dette	638	618
Juste valeur des actifs des régimes	N/A	N/A
Montant net comptabilisé au bilan	638	618
Charge nette de l'exercice	154	95
Paievements de l'exercice	(133)	(97)
Cessions / Transfert	0	(1)
Total variation de la dette	21	(3)

2.10. Amortissements et provisions sur immobilisations (en milliers d'euros)

	Dotations aux amortissements (exploitation)	Dotations aux amortissements (exceptionnel)	Dotations aux provisions (exploitation)	Dotations aux provisions (exceptionnel)	Dotations aux provisions (Financier)	TOTAL
Immobilisations incorporelles	24 507	-	-	0	-	24 507
Immobilisations corporelles	6 969	-	-	-	-	6 969
Immobilisations financières	-	-	-	-	6 198	6 198
TOTAL	31 476	-	-	0	6 198	37 674

2.11. Charges à payer (en milliers d'euros)

En application du principe des comptes rattachés, les charges à payer figurent dans les postes suivants du passif :

	(en milliers d'euros)	
	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 005	153 440
Dettes fiscales et sociales	20 782	19 708
Dettes sur immobilisations	1 423	1 166
Autres dettes	9 501	9 392
	173 711	183 706

2.12. Ventilation du chiffre d'affaires net hors taxes (en milliers d'euros)

Par secteur géographique	Exercice		Par branche d'activité	Exercice	
	2024	2023		2024	2023
France	213 463	383 223	Activité BBS	1 420 576	2 002 248
International	1 609 845	2 203 463	Activité AVS	389 937	566 702
			Activité Holding & Divers	12 796	18 736
	1 823 308	2 587 686		1 823 308	2 587 686

2.13. Reprises sur provisions et autres produits d'exploitation

Ce poste comprend notamment :

- les reprises sur provisions pour 6 239 K€ au 31 décembre 2024 (en particulier pour stocks et en-cours 1 330 K€ et les provisions risques et charges pour 4 691 K€)
- les transferts de charges pour 8 454 K€ au 31 décembre 2024, dont une partie étant représentée par la refacturation de charges à Sagemcom Energy & Telecom (3 877 K€).
- Les autres produits d'exploitation pour 2 255 K€

2.14. Autres charges d'exploitation

Le poste comprend essentiellement au 31 décembre 2024 des redevances sur licences pour 19 267 K€, diverses charges de gestion courante pour 10 460 K€, des pertes sur créances irrécouvrables pour 3 273 K€.

Ce poste comprend également la perte de change sur créances et dettes commerciales pour 12 584 K€.

2.15. Résultat financier

Le résultat financier positif de 60 736 K€ comprend des produits financiers pour 74 904 K€ (dont dividendes reçus : 40 838 K€, autres intérêts et produits assimilés de 7 868 K€, des reprises sur provisions pour 12 649 K€ et gain net de change pour 13 447 K€) et des charges financières pour 14 168 K€ (dont charges d'intérêts 7 970 K€, et dotations aux provisions financières pour 6 198 K€).

2.16. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel en perte de - 4 136 K€ comprend :

- des produits exceptionnels pour 7 893 K€, dont :
 - des produits divers exceptionnels pour 645 K€,
 - reprises sur provisions et amortissements dérogatoires pour 7 111 K€,
 - des produits de cessions d'éléments d'actifs corporels pour 137 K€.
- des charges exceptionnelles pour 12 029 K€, dont :
 - dotations au titre des amortissements dérogatoires et aux provisions exceptionnelles pour 7 147 K€,
 - des VNC pour cessions d'actifs immobilisés corporels pour 137 K€
 - des charges exceptionnelles sur opérations de gestion, pour 4 745 K€

2.17. Autres Charges

En application de l'Accord d'Intéressement groupe signé le 07 juin 2022 et de l'Accord de Participation groupe signé le 15 mai 2008, modifié par son avenant n°3 du 20 décembre 2023, l'intéressement Groupe ressort à 3 233 K€, et est comptabilisé dans Sagemcom Broadband SAS, et la participation dégagée par la société à 4 090 K€ en 2024.

2.18. Impôt sur les bénéfices

2.18.1. Incidence de l'application des dispositions fiscales sur le résultat de l'exercice :

Cette incidence se traduit par les variations suivantes du poste "provisions réglementées" :

	<i>en milliers d'euros</i>
Provisions pour investissement.....	0 K€
Provisions pour amortissements dérogatoires.....	2.380 K€
TOTAL.....	<u>2.380 K€</u>
Correspondant à une baisse du résultat comptable 2024 de.....	1.258 K€

2.18.2. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt :

Les allègements de la dette future d'impôt (1) provenant de charges (2) dont la déductibilité est décalée, s'élèvent au 31 décembre 2024, compte tenu des hypothèses prudentes de retournement et du taux de l'Impôt sur les sociétés de 25,83%, à 3.019 K€.

Les accroissements de la dette future d'impôt (1) provenant de l'écart de conversion actif, au taux de 25,83%, s'élèvent au 31 décembre 2024, à 33 K€.

En ce qui concerne le régime de déduction fiscale de la provision pour indemnités de congés payés, la société s'est placée sous le régime de droit commun autorisant cette déduction dans l'exercice.

(1) En vertu des articles 219-I et 235 ter ZC du Code général des impôts, le taux normal de l'impôt s'élève à 25,83% (taux incluant l'effet de la contribution sociale de 3,3%).

(2) Notamment provisions pour indemnités de départ à la retraite.

2.18.3. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices :

	<i>en milliers d'euros</i>
Impôt sur le résultat courant (produit d'impôt).....	- 1.068 K€
Impôt sur les autres postes du compte de résultat	<u>0 K€</u>
	- 1.068 K€*

* dont Impôt sur les sociétés :..... 14.963 K€
 Crédit d'Impôt Recherche :..... - 9.215 K€

Autres crédits d'impôt : - 10.613 K€
Autres impôts (dont retenues à la source) : 3.797 K€

Sur ces bases, le résultat courant après impôts s'élève ainsi à 91.159 K€ pour l'exercice 2024.

Le résultat fiscal de la Société comme si elle était imposée séparément, imposable au taux de droit commun et après imputation des déficits antérieurs, est égal à 56.271 K€ pour l'exercice 2024.

2.19. Eléments concernant les entités liées

2.19.1. Eléments du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées (en milliers d'euros)

POSTES	Montants concernant les entités liées
Participations	187 106
Créances rattachées à des participations	3 414
Avances et acomptes versés sur commandes (actif circulant)	-
Créances clients et comptes rattachés	106 002
Créances sur immobilisations et comptes rattachés	69
Autres créances	9 517
Comptes de Trésorerie Financiers Groupe – actif	101 335
Comptes de Trésorerie Financiers Groupe – passif	93 750
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 623
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0
Autres dettes et produits constatés d'avance	0
Produits de participation	40 838
Autres produits financiers	5 077
Charges financières	2 435

2.19.2. Transactions avec des parties liées visées à l'article R.123-198 11 du Code de commerce

Au cours de l'exercice 2024, aucune transaction visée à l'article R.123-198 11 du Code de commerce n'est intervenue avec des parties liées, les transactions avec ces dernières étant non significatives ou conclues à des conditions normales de marché.

2.20. Ventilation de l'effectif moyen

	2024	2023
Cadre	513	518
Non cadre	55	61
Alternant	23	21
Personnel salarié de l'entreprise	591	599
Personnel mis à disposition de l'entreprise	70	117
Total	661	716

2.21. Engagements financiers

Risques de marché (change uniquement)

La Société, comme les filiales du groupe Sagemcom, s'expose à un risque en devises au titre de ses opérations puisqu'elle acquiert une partie de ses composants ou produits en US dollar (US\$) et vend des produits finis en euros et accessoirement en US\$; elle est également exposée, dans une moindre mesure, au yen japonais.

L'exposition nette vendeuse qui en résulte a été de l'ordre de 143 MUSD au cours de l'exercice 2024.

La gestion du risque de change, qui est du ressort de la direction opérationnelle de la société Sagemcom Broadband SAS pour l'ensemble du Groupe, s'effectue sur la base d'une couverture progressive de l'exposition nette en USD (i.e. montant des achats prévisionnels, minoré du montant des ventes prévisionnelles). L'horizon de couverture est sur 12 mois glissant. En conséquence, la politique de couverture validée par les actionnaires a été la suivante en 2024 : la couverture s'applique aux achats nets en dollar US sur l'année civile à 100%.

Au cours de l'exercice 2024, Sagemcom Broadband SAS est intervenue, pour l'ensemble du Groupe, directement sur les marchés pour couvrir son risque de change par le biais d'achats à terme, de ventes à terme, et d'options de change ; dans ce cadre, le taux de couverture effectif pour l'exercice 2024 s'est établi à 1 EUR = 1,16072 USD.

A la clôture, le portefeuille des instruments financiers dérivés relatif au change USD se ventile comme suit :

	31.12.2024				31.12.2023			
	Juste valeur	Montant notionnel	< 1 an	de 1 à 5 ans	Juste valeur	Montant notionnel	< 1 an	de 1 à 5 ans
Achats à terme	25,6	456,2	456,2	-	-1,6	259,4	259,4	-
Options de change	-	-	-	-	-23,8	608,0	608,0	-
Total	25,6	456,2	456,2	-	-25,4	867,4	867,4	-

Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros; les montants notionnels sont exprimés en millions de US dollars

Risque de crédit

Le Groupe Sagemcom n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Compte tenu de la diversification des clients et de leur dispersion géographique, Sagemcom est faiblement exposée au risque de crédit sur les créances détenues. Toutefois, différents modes de couvertures sont mis en place tels que les crédits documentaires ou les garanties bancaires reçus par la Société, la police Globaliance de la Coface, ou des assurances de crédit privées.

Gestion de la trésorerie

L'objectif du Groupe Sagemcom Topco est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation des dettes bancaires et des achats à crédit.

La gestion de trésorerie du Groupe est centralisée sur le plan opérationnel au niveau de la société Sagemcom Broadband SAS : l'ensemble des excédents de trésorerie ou des besoins de financement de ses filiales, lorsque la législation locale le permet, est placé auprès de ou financé par Sagemcom Broadband SAS à des conditions de marché. L'équipe centrale de trésorerie gère le financement, courant et prévisionnel du Groupe, et assure la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers en maintenant un niveau de disponibilités et de facilités de crédit confirmées compatibles avec sa taille et les échéances de sa dette.

Le groupe poursuit ses différents contrats d'affacturage sans recours pour les créances cédées auprès d'institutions financières, ou des programmes de reverse factoring souscrits auprès de clients européens.

Le montant des créances cédées dans ces différents programmes s'élèvent à 10 M€ et 61,9 MUSD.

2.22 Obligations contractuelles – Engagements commerciaux et divers (en milliers d'euros)

Obligations contractuelles

	Total	Paiements dus par période		
		A - 1 an	de 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Dettes financières inscrites au bilan	93 880	93 880	-	-
Contrat de crédit-bail	-	-	-	-
Total	93 880	93 880	-	-

Autres engagements commerciaux hors bilan

	Total	Montant des engagements par période		
		A - 1 an	de 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Avals, cautions et autres garanties donnés *	30 608	11 477	1 930	17 200
Avals, cautions et autres garanties reçus	1 071	1 071		
Passifs non reconnus relatifs aux engagements de personnel	1 440	43	172	1 225

*y compris les cautions de bonnes exécutions

Fin 2024, Sagemcom Broadband SAS a pris des engagements nets d'achats à terme €/USD s'élevant à 456,2 MUSD.

Dans le cadre du contrat de crédit sénior conclu par Sagemcom Bidco SAS avec un pool bancaire et des institutions financières, les éléments suivants ont été nantis au profit de ces derniers :

- Nantissement de comptes bancaires
- Nantissement de créances relatif aux créances intragroupes détenues par Sagemcom Broadband sur Sagemcom Energy & Telecom (pour toute créance intragroupe d'un principal supérieur à €3.000.000).

2.23 Evénements postérieurs à la clôture :

Néant.

FILIALES ET PARTICIPATIONS
(en milliers d'euros et devises)

SOCIETES OU GROUPE DE SOCIETES	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES (AUTRES QUE LE CAPITAL AVANT AFFECTATION DES RESULTATS)	QUOTE-PART DE CAPITAL DETENUE (en %)	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS		PRETS & AVANCES CONS ENTS PAR LA SOCIETE ET NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR LA SOCIETE	CHIFFRE D'AFFAIRES H.T. DU DERNIER EXERCICE ECOULE	BENEFICE OU PERTE (-) DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE	OBSERVATIONS
				BRUTE	NETTE						
1. RENSEIGNEMENTS DETAILLES											
A. Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la Société) :											
SAGEMCOM ENERGY & TELECOMS SAS 4 allée des Messageries, 92 270 Bois-Colombes	36 626	-7 303	100	96 166	96 166			388 467	-6 594	-	
SAGEMCOM DOCUMENTS SAS 4 allée des Messageries, 92 270 Bois-Colombes	2 883	488	100	69 374	3 372			-7	140	3 222	
SAGEMCOM MEIS SAS 14, rue de la Violette - 22100 DNAN	3 040	636	100	4 150	4 150			48 626	327	638	
SAGEMCOM TUNISIE SARL ZI Boj Ghorbel 2013 Ben Arous, Tunisie	18 KTND	82 247 KTND	99	10 KEUR	10 KEUR			1903 685 KTND	82 246 KTND	26 712 KEUR	
2. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX											
A. Filiales non reprises au chapitre 1											
a) Filiales françaises (ensemble)				45	0						
b) Filiales étrangères (ensemble)				15 878	13 285	3 414				10 266	
B. Participations non reprises au chapitre 1											
a) Dans des sociétés françaises (ensemble)				1483	333						
b) Dans des sociétés étrangères (ensemble)				0	0						
Total				187 106	117 316						